

Table des matières

1. Introduction	5
1.1. Contexte territorial et enjeux hydrologiques.....	5
1.2. Objectifs du plan	6
1.3. Méthodologie d'élaboration du PDGE.....	7
2. Diagnostic territorial.....	9
2.1. État des lieux de la ressource en eau (quantité et qualité)	9
2.2. Usages de l'eau (domestique, agricole, industriel, touristique, etc.)	10
2.3. Impacts du changement climatique sur la ressource.....	10
2.4. Enjeux prioritaires pour le département.....	12
3. Orientation A : Préserver et mobiliser la ressource.....	14
3.1. Améliorer la capacité de rétention des sols et limiter le ruissellement.....	14
3.2. Mobiliser de nouvelles retenues et optimiser leur utilisation.....	15
3.3. Optimiser la mobilisation des retenues existantes dans une logique de partage et de multi-usages.....	16
3.4. Préserver la qualité de l'eau et des milieux	17
4. Orientation B : Éviter et réduire	19
4.1. Réduire les besoins.....	19
4.2. Diminuer les prélèvements.	19
5. Orientation C : Créer les conditions de réussite du Plan - Connaitre, gerer, partager	21
5.1. Favoriser l'acceptabilité sociale des enjeux du PDGE.....	21
5.2. Gérer l'eau comme un bien commun : la gouvernance publique	21

5.3.	Mieux connaître la ressource et les usages	21
5.4.	Mobiliser une ingénierie technique et financière adaptée	22
5.5.	Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan et l'atteinte de ses objectifs	23
6.	PROGRAMME d'actionS opérationnel (synthèse)	29
6.1.	Les priorités de la politique de l'Eau du Département	29
6.2.	Les actions du Département.....	31
6.3.	Synthèse des actions	36
6.4.	Analyse du budget prévisionnel par axe et par catégorie.....	42
6.5.	Calendrier de mise en œuvre.....	45
6.6.	Engagements des partenaires.....	46
6.7.	Le Département	46
7.	Tableau des GT/COPIL/COSUI	47
8.	Cartographies des ressources et usages.....	48
9.	DOCUMENT ANNEXE : Fiches actions détaillées	49
	Conclusion	50

1. Introduction

1.1. Contexte territorial et enjeux hydrologiques

L'eau est essentielle à notre santé, au bon fonctionnement de nos écosystèmes et à l'économie.

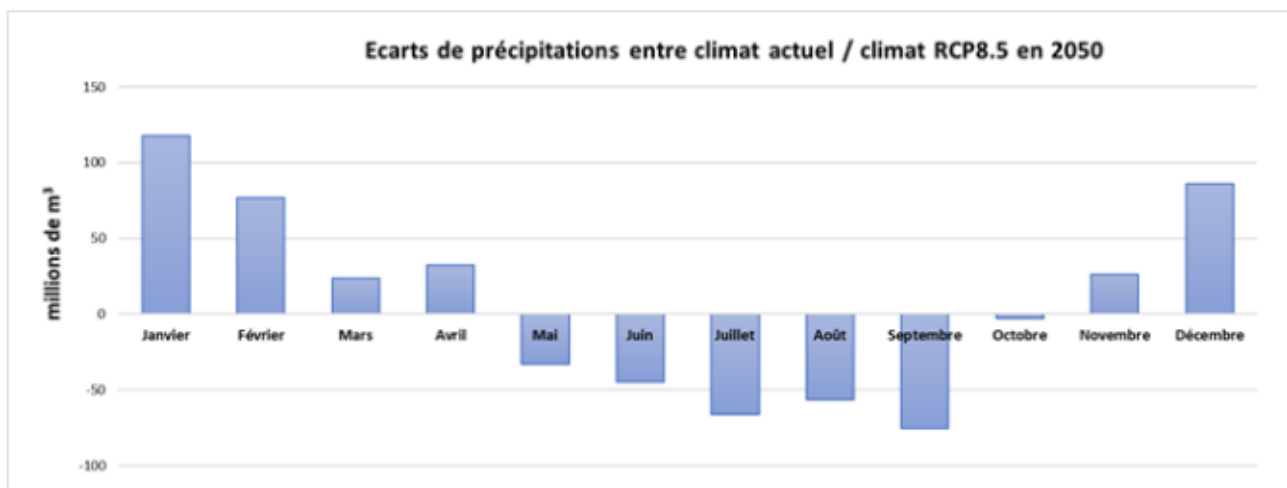
Elle est indispensable pour de nombreux usages : consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels ou encore énergie. C'est également une ressource sous pression.

Le changement climatique se manifeste principalement par l'augmentation de la température moyenne mondiale. Le GIEC souligne que l'activité humaine est clairement responsable de ce réchauffement, principalement à cause des émissions de gaz à effet de serre, notamment le CO₂, dont la concentration a augmenté de 48 % par rapport aux niveaux préindustriels en 2020. En 2022, l'empreinte carbone de la France a augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente.

Les effets du changement climatique se traduisent également par des épisodes de sécheresse, des pics de chaleur et des pluies diluviennes, affectant le cycle de l'eau et la biodiversité.

À l'horizon 2050, la Corrèze devrait connaître un réchauffement significatif, avec une augmentation de la température moyenne annuelle estimée entre +2,0 et +2,2°C. La répartition géographique des températures restera similaire à l'état actuel, variant de 10,6°C au nord-est à 14,8°C au sud-ouest, les températures les plus froides étant situées en altitude.

Concernant les précipitations, bien qu'elles devraient rester globalement stables en moyenne annuelle, leur répartition spatiale changera. À l'horizon 2050, la précipitation cumulée moyenne annuelle est projetée entre 950 et 1 465 mm, avec des baisses attendues sur certains secteurs comme le Plateau de Millevaches et des hausses dans d'autres, comme le bassin de Brive. De plus, la saisonnalité des précipitations évoluera, avec des diminutions en été et des augmentations en hiver.



L'évapotranspiration potentielle cumulée devrait également augmenter, de 59 à 82 mm, soit une hausse de 9 à 11 %, surtout dans les régions où elle est déjà élevée. En revanche, l'humidité du sol moyenne annuelle projetée devrait diminuer de - 2 % à - 6,8 %, avec une répartition géographique similaire à l'état actuel, les zones déjà sèches restant les plus affectées.

En résumé, le changement climatique entraînera une hausse des températures et des variations dans la répartition des précipitations et de l'humidité des sols en Corrèze, avec des impacts plus marqués dans certains territoires.

1.2. Objectifs du plan

Face à l'augmentation des phénomènes de sécheresse, aux tensions structurelles sur certains bassins versants et aux menaces de pollution sur la ressource en eau, le Plan Départemental de la Gestion de l'Eau a pour objectif de nous adapter dès maintenant afin de préserver cette ressource précieuse.

Pour préparer les sociétés aux impacts du changement climatique deux approches sont complémentaires : l'atténuation et l'adaptation.

Le Département a déjà initié une stratégie en ce sens notamment à travers des initiatives comme le programme « Corrèze Bouclier Énergétique », qui vise à favoriser la transition énergétique et la sobriété carbone. L'eau est, au même titre que l'énergie, identifiée comme un enjeu central dans cette stratégie.

De plus, la situation favorable de la Corrèze, en tant que territoire de tête de bassin bénéficiant du maintien des niveaux de précipitations annuelles d'ici 2050, implique une responsabilité collective pour préserver durablement la ressource en eau et promouvoir la solidarité entre les différents bassins.

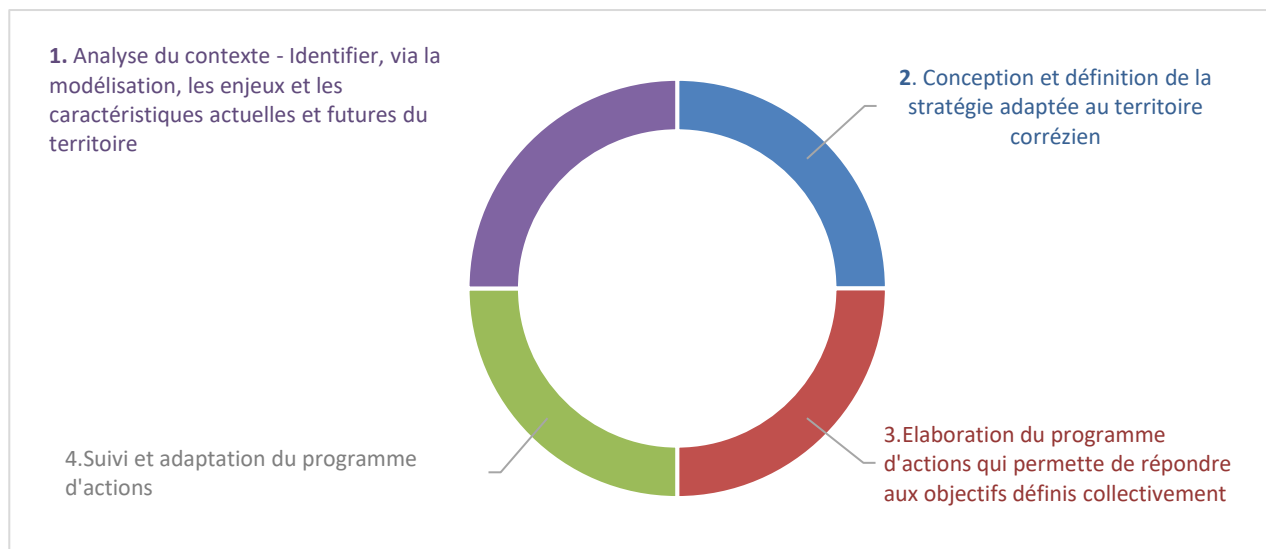
La stratégie départementale vise ainsi à adapter la gestion de l'eau aux besoins locaux, en tenant compte des effets du changement climatique, notamment en période d'étiage.

1.3. Méthodologie d'élaboration du PDGE

Consciente de l'importance de l'eau pour sa résilience face aux changements climatiques, la collectivité a initié en 2021 une stratégie de gestion de l'eau à l'échelle départementale pour anticiper la raréfaction de cette ressource.

La première étape a consisté à réaliser une étude prospective sur les ressources en eau en Corrèze, intégrée dans la feuille de route de gestion du sous-bassin de la Dordogne et répondant aux enjeux du plan eau de l'État.

En 2022, un outil de modélisation a été développé pour projeter les impacts du changement climatique en Corrèze, en utilisant les scénarios du GIEC. Le Département de la Corrèze a choisi le scénario RCP 8.5 (+4°C) comme référence pour son climat futur, considéré de plus en plus probable par les experts. Le modèle permet d'évaluer les volumes d'eau disponibles et les prélèvements par zone hydrographique, tout en simulant l'impact des variations d'usage sur le bilan hydrique global. Bien que cet outil ait ses limites, il permet d'identifier des tendances d'évolution et a permis de définir avec le comité de pilotage, regroupant environ 60 acteurs de l'eau du département, une vision partagée de la ressource en eau et ses usages à l'horizon 2050.



Les orientations du plan de gestion de l'eau élaboré seront traduites dans les outils réglementaires tels que les SAGEs (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les documents d'aménagement du territoire.

2. Diagnostic territorial

2.1. État des lieux de la ressource en eau (quantité et qualité)

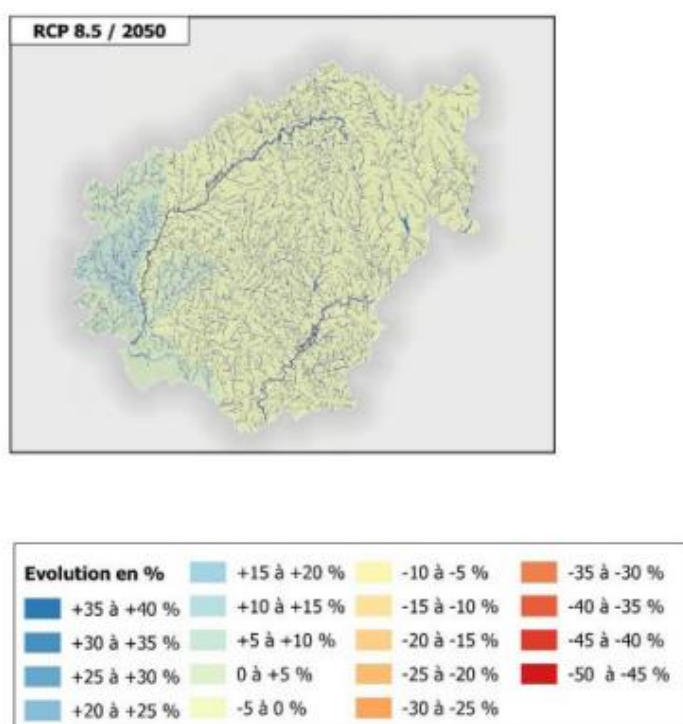
La Corrèze est située en tête de bassin versant, avec de nombreux cours d'eau, zones humides, étangs et retenues. Le plateau de Millevaches est particulièrement riche en zones humides, avec plus de 300 sites inventoriés couvrant près de 5 000 hectares. Ces milieux abritent des espèces végétales et animales rares, adaptées à des conditions difficiles, ainsi leur préservation est essentielle.

Le département est traversé par plusieurs rivières, dont la Dordogne, qui est classée Réserve de Biosphère par l'UNESCO. La Corrèze compte plus de 7 800 km de rivières réparties sur 52 sous-bassins versants.

Les débits des cours d'eau varient et sont influencés par la présence de barrages avec treize lacs et retenues artificielles pour la production hydroélectrique.

Les études prévoient une évolution de la saisonnalité des débits. En effet, d'ici 2050, les débits moyens annuels pourraient rester stables ou légèrement augmenter, mais une diminution de 20 à 30 % est attendue d'ici 2070, surtout dans l'est du département. Les étiages seront plus sévères, augmentant le risque d'assèchement des cours d'eau.

Prospective sur les débits moyens annuels des cours d'eau



La qualité de l'eau est également un enjeu crucial. Elle est essentielle pour la santé des écosystèmes et pour les usages humains, tels que l'eau potable et le tourisme.

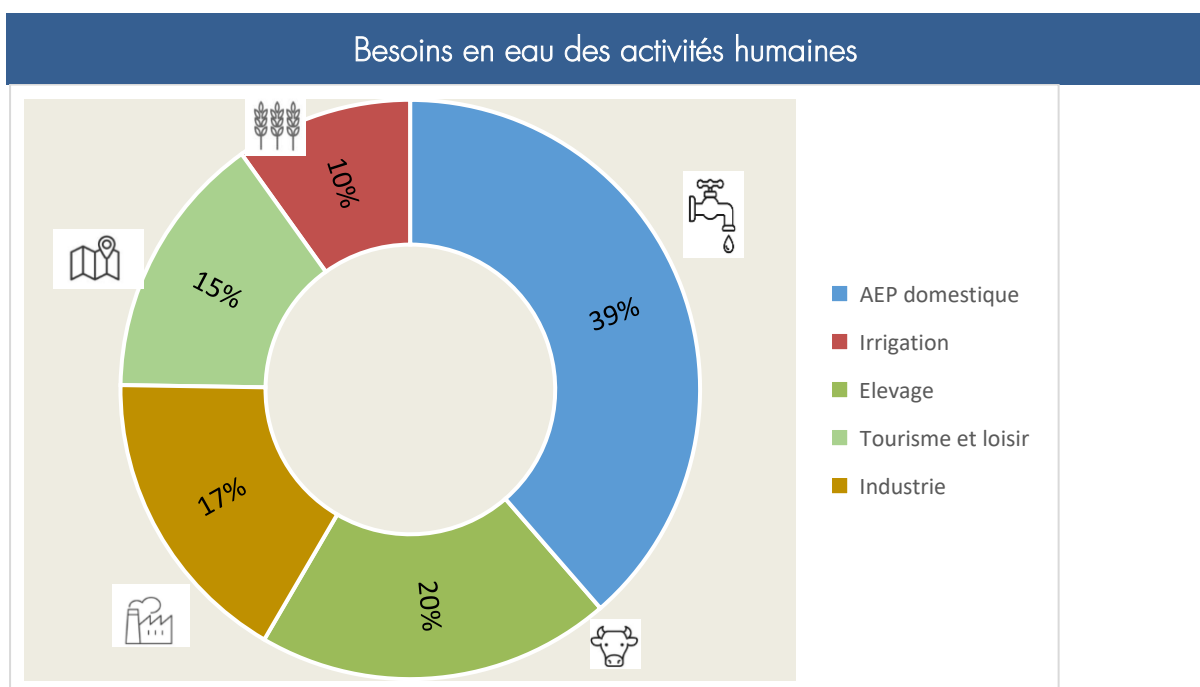
2.2. Usages de l'eau (domestique, agricole, industriel, touristique, etc.)

L'eau est utilisée pour la consommation humaine, l'hygiène, et les besoins quotidiens des ménages. La qualité de l'eau potable est essentielle pour la santé publique. Les collectivités locales sont responsables de la distribution de l'eau potable, et des efforts sont faits pour garantir un accès durable à cette ressource.

L'agriculture est un secteur important en Corrèze, où l'eau est utilisée pour l'irrigation des cultures et l'abreuvement du bétail. Les pratiques agricoles doivent s'adapter aux variations de la disponibilité en eau, notamment en période de sécheresse, pour assurer la productivité des exploitations.

L'industrie utilise l'eau pour divers processus, y compris le refroidissement, le nettoyage et la production. Les secteurs de l'industrie, notamment l'agroalimentaire et la chimie peuvent être particulièrement dépendants de l'eau. Les entreprises doivent également prendre en compte la gestion durable de l'eau pour minimiser leur impact environnemental.

La Corrèze, avec ses paysages naturels et ses activités de plein air, attire de nombreux touristes. L'eau est donc essentielle pour les activités récréatives, comme la baignade, la pêche et les sports nautiques.



2.3. Impacts du changement climatique sur la ressource

Le changement climatique entraîne des modifications dans les régimes de précipitations et les températures, qui peuvent affecter la disponibilité de l'eau. Par exemple, les périodes de sécheresse plus fréquentes peuvent réduire les ressources en eau disponibles pour tous les usages.

La capacité de stockage des aquifères peu profonds influence le régime hydrologique des cours d'eau, et la recharge annuelle des nappes accentuera la sévérité des étiages.

Les études prévoient une évolution de la saisonnalité des débits des cours d'eau, avec des débits plus faibles en été et des risques accrus d'étiage. Cela pourra affecter l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et les besoins domestiques.

La qualité de l'eau dans les lacs et rivières est cruciale pour maintenir l'attrait touristique du département. Les périodes de faible débit pourraient entraîner une concentration accrue des polluants dans les cours d'eau, affectant la qualité de l'eau pour la consommation et les activités récréatives. De même, la prolifération de cyanobactéries peut entraîner, par exemple, des interdictions de baignade sur les nombreux plans d'eau du département.

De plus, les secteurs agricole et industriel devront adapter leurs pratiques pour gérer la ressource en eau de manière plus efficace. Cela peut inclure l'adoption de techniques d'irrigation plus économes en eau ou la réutilisation des eaux usées traitées.

Par ailleurs, les grands cours d'eau, régulés par des barrages, devront répondre aux enjeux de préservation des milieux tout en maintenant des débits adéquats afin de répondre aux enjeux de multi-usages.

2.4. Enjeux prioritaires pour le Département

En Corrèze, les évolutions démographiques, économiques et sociales actuelles soulèvent des enjeux significatifs pour notre département d'ici 2050. Les projections indiquent un vieillissement marqué de la population, accompagné d'une augmentation de la dépendance individuelle, tout en constatant une diminution du nombre et du taux de la population active.

Cette transformation sociale annoncée pourrait entraîner une réduction des activités économiques et des services associés, des interruptions localisées des services à la population, une perte d'attractivité pour les nouvelles entreprises, et, par conséquent, une diminution des emplois. Ces conséquences pourraient être à l'origine d'une désertification démographique et, à terme, d'une rupture environnementale (comme l'enfrichement des prairies, la diminution de la surface agricole utile, le dépérissement des forêts et la dégradation du potentiel touristique).

En résumé, les usages de l'eau en Corrèze sont variés et essentiels pour le bien-être économique et social du territoire. Cependant, le changement climatique pose des défis importants qui nécessitent une adaptation proactive et une gestion intégrée de la ressource en eau pour réduire la vulnérabilité des territoires.

Soucieux de garantir la qualité de vie des citoyens, soutenir l'activité économique et préserver l'environnement, le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) a défini les objectifs suivants :

Anticipation des impacts climatiques : Évaluer et prévoir les effets du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau.

Prévention des crises : Améliorer la connaissance des risques de sécheresse et d'inondation, et adapter les dispositifs de protection pour préserver les biens et les personnes.

Répartition équitable : Assurer une distribution juste de la ressource en favorisant la solidarité entre les différents bassins et les zones amont/aval.

Équilibre des usages : Maintenir un équilibre entre les divers usages de l'eau (potable, agricole, industriel, touristique) en s'appuyant sur trois principes :

- **Sobriété** : Réduire les prélèvements et les consommations.
- **Efficacité** : Diminuer les fuites et ralentir le ruissellement.

- **Complémentarité** : Promouvoir le stockage multiusage et la réutilisation des eaux pluviales et usées traitées.

Attractivité économique et sociale : Garantir l'attractivité de la Corrèze en maîtrisant de manière raisonnée les cycles de l'eau.

Pour répondre aux objectifs, le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE) se décline en trois orientations cadre :

Orientation A - Préserver et mobiliser la ressource

Orientation B - Éviter et réduire

Orientation C - Créer les conditions de réussite du Plan

Ces trois orientations sont traduites dans le cadre d'un programme d'actions opérationnel pour la période 2025-2030, organisé autour de 11 objectifs stratégiques et 32 objectifs opérationnels.

3. Orientation A : Préserver et mobiliser la ressource

La préservation de l'eau doit prendre en compte à la fois sa quantité et sa qualité. Pour atteindre cet objectif, il est important d'optimiser l'utilisation des retenues d'eau existantes en veillant à ce que tous les acteurs puissent en bénéficier. Le développement d'infrastructures pour une meilleure gestion du stockage de l'eau est également crucial, surtout en période de pénurie. Il est nécessaire d'explorer de nouvelles ressources, notamment par des initiatives de solidarité entre bassins, en tenant compte des conditions climatiques favorables attendues en Corrèze d'ici 2050. Enfin, des solutions fondées sur la nature doivent être privilégiées pour améliorer la rétention de l'eau dans les sols, réduire le ruissellement et préserver la qualité de l'eau et des écosystèmes.

3.1. Améliorer la capacité de rétention des sols et limiter le ruissellement

L'amélioration de la capacité de rétention des sols et la réduction du ruissellement constituent des leviers essentiels pour préserver la qualité de l'eau, maintenir la fertilité des terres et assurer la durabilité des écosystèmes.

Le maintien et la valorisation des prairies durables jouent un rôle déterminant dans cette dynamique. Grâce à une couverture végétale permanente, une diversité floristique élevée et une gestion raisonnée du pâturage, ces prairies limitent l'érosion, favorisent l'infiltration des eaux de pluie et enrichissent les sols en matière organique. Elles contribuent ainsi à améliorer la structure, la porosité et la capacité de rétention en eau des sols, tout en soutenant la biodiversité, la séquestration du carbone et la résilience face aux aléas climatiques.

L'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture de conservation et l'agroécologie, vient renforcer ces bénéfices. La réduction du travail du sol et l'intégration de cultures de couverture augmentent la matière organique et renforcent la stabilité des agrégats, améliorant ainsi la capacité des sols à absorber et stocker l'eau.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, une gestion adaptée des eaux pluviales est également primordiale. La désimperméabilisation des surfaces urbaines et rurales favorise l'infiltration naturelle, tandis que la préservation et la restauration des zones humides augmentent la capacité de stockage des excédents hydriques.

Par ailleurs, la végétalisation des surfaces sujettes au ruissellement, par la plantation d'arbres et de haies, constitue un complément efficace pour limiter l'érosion, ralentir l'écoulement des eaux et stabiliser les sols.

En résumé, l'amélioration de la capacité de rétention des sols et la limitation du ruissellement nécessitent une approche systémique et intégrée, combinant pratiques agricoles durables, aménagements territoriaux adaptés et développement des prairies durables.

3.2. Mobiliser de nouvelles retenues et optimiser leur utilisation

Face aux enjeux croissants liés à la gestion de l'eau, la mobilisation de nouvelles retenues et l'optimisation de leur utilisation sont des priorités essentielles pour garantir un approvisionnement durable en eau. Le développement des ressources en eau et l'optimisation de leur utilisation reposent sur la nécessité d'adapter les infrastructures de stockage et de production face aux impacts du changement climatique sur les populations, l'environnement et l'économie. Il est essentiel de concevoir ces ouvrages pour des usages multiples, notamment pour l'alimentation en eau potable, tout en garantissant leur mobilisation durant l'été sans nuire aux écosystèmes aquatiques.

L'identification des secteurs en tension reste un préalable pour cibler au mieux les territoires sur lesquels il serait opportun de créer de nouveaux ouvrages de stockage. Dans cette optique, la Chambre d'agriculture de la Corrèze a engagé une démarche visant à caractériser la vulnérabilité agricole des bassins versants corréziens au regard de la ressource en eau.

Pour éviter les conflits liés à l'eau, **il est important que la création de nouvelles infrastructures soit partagée et acceptée collectivement, avec des systèmes de compensation envisagés si nécessaire.**

Le Conseil Départemental de la Corrèze **affiche une volonté politique forte en faveur de la création de retenues d'eau**, considérées comme un **outil stratégique face aux enjeux climatiques et hydriques croissants**. Conscient de la nécessité d'assurer la sécurisation de la ressource en eau pour l'agriculture, les milieux naturels et les usages collectifs, le Département soutient activement les projets de stockage hivernal, en lien étroit avec les acteurs du territoire.

En ce sens, plusieurs projets de stockage sont en cours d'étude ou réflexion actuellement, notamment sur les axes Dordogne et Vézère.

Les volumes de stockage identifiés, à ce stade, pourraient être de l'ordre de 55Mm³ (Pont d'Arpiat - 45 Mm³ et Vézère amont - 10Mm³). Ces derniers pourraient également être abondés, dans le cadre d'installations de nouvelles retenues de type station de transfert d'énergie par pompage, contribuant ainsi à constituer un stock en faveur du multiusage.

3.3. Optimiser la mobilisation des retenues existantes dans une logique de partage et de multi-usages

L'optimisation des ressources en eau et des infrastructures existantes est devenue une nécessité face aux défis croissants liés à la gestion de l'eau. Dans un contexte de changement climatique et de pression accrue sur les ressources naturelles, il est essentiel d'adopter une approche qui favorise le partage et l'utilisation multiple des ouvrages disponibles.

L'un des principaux objectifs de cette optimisation est de faciliter l'accès à l'eau pour tous les acteurs socio-économiques, qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'industriels ou de collectivités. Pour ce faire, il est crucial de mobiliser les ressources existantes, telles que les nombreux étangs et ouvrages hydroélectriques présents sur le territoire. Ces ouvrages, parfois sous-utilisés, peuvent jouer un rôle clé dans la satisfaction des besoins en eau, tout en contribuant à la durabilité des écosystèmes environnants.

L'utilisation d'eaux non conventionnelles, comme les eaux usées traitées ou les eaux de pluie, représente également une opportunité significative. En intégrant ces sources alternatives dans le mix de gestion de l'eau, il est possible de réduire la pression sur les ressources traditionnelles et d'assurer une disponibilité constante de l'eau pour divers usages, notamment l'agriculture, l'industrie et l'alimentation en eau potable.

Cependant, pour que cette optimisation soit efficace, il est impératif d'établir des mécanismes de partage équitables. Cela implique de créer des partenariats entre les différents utilisateurs de l'eau, de favoriser la concertation pour s'accorder collectivement dans une logique de partage et de multi-usages. En impliquant toutes les parties prenantes, il devient possible de concilier les intérêts économiques, environnementaux et sociaux, tout en garantissant une utilisation durable des ressources.

En ce sens, le Département porte dans le cadre du programme d'actions deux études visant pour l'une, à caractériser l'ensemble des plans d'eau corréziens vis-à-vis de leur potentialité d'usage et pour l'autre, optimiser la gestion des étangs pour atténuer les étiages sur les cours d'eau subissant des assecs sévères.

Le Conseil départemental réaffirme son soutien à l'optimisation de l'utilisation des retenues d'eau existantes, dans une logique de partage équilibré entre les différents usages : agricole, écologique, industriel ou encore lié à l'alimentation en eau potable. En tant qu'institution publique de proximité, il entend jouer un rôle facilitateur en mobilisant ses compétences, ses partenariats et ses moyens pour encourager une gestion concertée et durable de ces infrastructures hydrauliques. L'objectif est de favoriser une meilleure coordination entre les acteurs du territoire afin de sécuriser les besoins en eau tout en respectant les équilibres environnementaux.

En conclusion, l'optimisation de la ressource et des ouvrages existants dans une logique de partage et de multi-usages est une démarche incontournable pour garantir un accès équitable à l'eau tout en préservant les écosystèmes.

3.4. Préserver la qualité de l'eau et des milieux

La qualité de l'eau est un enjeu crucial pour la santé des écosystèmes, le bien-être des populations et la durabilité des ressources naturelles. La préservation de cette ressource vitale nécessite une approche intégrée qui prend en compte non seulement la gestion de l'eau elle-même, mais aussi la protection des milieux aquatiques et des zones environnantes.

Les milieux aquatiques, tels que les rivières, les lacs et les zones humides, jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité. Ils fournissent des habitats pour de nombreuses espèces, régulent le climat, filtrent les polluants et contribuent à la recharge des nappes phréatiques.

En Corrèze, la préservation de la qualité de l'eau et des milieux, déjà engagée depuis plusieurs années, est renforcée dans une démarche de reconquête visant à atteindre les objectifs de la directive cadre européenne et du SDAGE Adour Garonne.

Cette dynamique s'appuie sur des leviers concrets, parmi lesquels le déploiement du **label Haute Valeur Naturelle (HVN)**, constitue un marqueur fort d'exemplarité.

En reconnaissant et en valorisant les pratiques favorables à la biodiversité, ce label contribue à l'émergence d'une gouvernance locale partagée, fondée sur la restauration des continuités écologiques, la réduction des pollutions diffuses et la valorisation des services écosystémiques rendus par les milieux aquatiques.

Pour ce faire, un ensemble d'actions est mis en place afin de garantir la fonctionnalité des milieux aquatiques, notamment par l'amélioration de la continuité écologique.

4. Orientation B : Éviter et réduire

La sobriété est devenue un impératif face aux défis environnementaux et aux pressions croissantes sur la ressource en eau. Alors que le changement climatique exacerbe les phénomènes de sécheresse et de pénurie d'eau, il est essentiel d'adopter une approche responsable et durable dans l'utilisation de l'eau.

La sobriété implique une utilisation réfléchie et mesurée de cette ressource, en évitant le gaspillage et en favorisant des pratiques qui préservent les écosystèmes aquatiques.

En cohérence avec les plans « eau » établis à l'échelle nationale et du bassin, le PDGE promeut la sobriété qui se matérialise par deux objectifs : réduire les besoins en eau et diminuer les prélèvements.

4.1. Réduire les besoins

Dans un objectif de réduction de la consommation d'eau des acteurs économiques, un travail sera mené avec les représentants de leurs filières, notamment pas les chambres consulaires, pour les accompagner dans l'élaboration de leurs feuilles de route stratégiques. L'objectif est de développer de nouvelles productions moins consommatrices d'eau ou des services où l'eau joue un rôle moins central.

Afin d'améliorer la résilience des activités vis-à-vis des impacts du changement climatique, il est également crucial d'adapter les usages aux disponibilités saisonnières des milieux ou sous-bassins concernés.

Enfin, un débat approfondi est nécessaire sur les usages légitimes à maintenir, dans un contexte où l'eau devient une ressource de plus en plus rare et précieuse, notamment concernant les usages récréatifs et individuels.

4.2. Diminuer les prélèvements.

Au niveau des collectivités, la mise en œuvre de politiques de gestion de l'eau intégrées est essentielle notamment en matière d'eau potable par la réalisation des schémas directeurs et la mise en place de gestion patrimoniale pour permettre d'améliorer l'efficacité des infrastructures.

Elles jouent également un rôle clé dans la réduction des besoins en eau en développant des solutions de réutilisation d'eaux non conventionnelles, (eaux pluviales, REUT), en vue d'une utilisation pour des usages d'eau non potables, comme l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des voiries.

Le développement de pratiques et de systèmes hydro-économiques dans tous les secteurs peuvent réduire significativement la demande en eau.

Concernant le secteur industriel, il est important d'accompagner les entreprises pour les aider à optimiser les processus de production et ainsi minimiser leur empreinte hydrique tout en maintenant leur compétitivité. En complément, des actions telles que la réutilisation des eaux usées, l'optimisation des processus de lavage et la collecte des eaux de pluie peuvent également être envisagées.

De la même façon dans le domaine agricole, plusieurs stratégies peuvent être mises en œuvre comme l'adoption de pratiques d'irrigation plus efficaces tout en maintenant des rendements de production. De plus, la sélection de cultures moins gourmandes en eau et adaptées aux conditions climatiques locales peut également contribuer à diminuer les prélèvements.

En conclusion, la diminution des prélèvements en eau, en adoptant des pratiques responsables et en mettant en œuvre des stratégies innovantes, est un impératif pour assurer la préservation de notre ressource.

5. Orientation C : Créer les conditions de réussite du Plan - Connaitre, gerer, partager

La connaissance, le partage et la gouvernance sont trois piliers indissociables qui, ensemble, forment un environnement propice à l'action collective et à la durabilité.

La synergie entre ces piliers est la clé pour relever les défis inscrits au plan et ainsi garantir une Corrèze résiliente face au changement climatique.

5.1. Favoriser l'acceptabilité sociale des enjeux du PDGE

L'acceptabilité sociale est essentielle car elle favorise l'engagement des parties prenantes et permet de réduire les conflits et les résistances, facilitant ainsi le processus de décision et d'exécution des actions du plan.

L'atteinte des objectifs du PDGE ne sera donc possible qu'à la condition d'impliquer durablement l'ensemble des acteurs de l'eau et des citoyens corréziens. En ce sens, il est crucial de sensibiliser divers publics à la gestion de l'eau, en adaptant le langage pour assurer une compréhension claire.

5.2. Gérer l'eau comme un bien commun : la gouvernance publique

La gouvernance publique doit permettre d'assurer un cadre structuré pour la prise de décision et la mise en œuvre des actions. Elle implique la transparence, la responsabilité et la participation de toutes les parties prenantes et permet de définir des objectifs clairs, pour que les intérêts de chacun sont pris en compte.

Dans cette logique, la gouvernance, mise en œuvre depuis 2021, doit être renforcée pour favoriser la confiance et l'engagement de l'ensemble des acteurs, et ainsi permettre de mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs du PDGE.

5.3. Mieux connaître la ressource et les usages

L'amélioration de la connaissance constitue une base indispensable à la compréhension des enjeux, des besoins et du contexte pour prendre des décisions éclairées et adaptées. Elle englobe non seulement les données et les informations, mais aussi l'expertise et l'expérience accumulées au fil des actions réalisées.

Il est donc essentiel de poursuivre et renforcer le travail engagé depuis plusieurs années par les acteurs de l'eau en veillant à partager largement cette connaissance.

Le partage est primordial pour transformer la connaissance en action collective. Il s'agit de diffuser l'information, d'échanger des idées et de favoriser la collaboration entre les différents acteurs.

Le partage, source de synergies, doit permettre de renforcer les liens entre les acteurs et les organisations, et ainsi favoriser favorisant un environnement où l'information circule librement.

5.4. Mobiliser une ingénierie technique et financière adaptée

La mobilisation d'une ingénierie technique et financière adaptée est essentielle pour garantir le déploiement optimal des actions sur le territoire dans une démarche d'adaptation au changement climatique.

L'ingénierie technique joue un rôle fondamental dans la conception et la mise en œuvre de solutions durables pour la gestion de l'eau.

En parallèle à l'ingénierie technique, la mobilisation de ressources financières adéquates est cruciale. Les investissements nécessaires pour préserver la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau sont considérables. Il est donc impératif de s'assurer que les fonds alloués aux politiques de l'eau soient utilisés de manière efficiente. Cela implique une planification rigoureuse, une priorisation des projets en fonction des besoins locaux et une recherche active de financements complémentaires, que ce soit par le biais de subventions, de partenariats public-privé ou d'initiatives communautaires.

Enfin, la mobilisation d'une ingénierie technique et financière adaptée nécessite une harmonisation des politiques publiques. Il est crucial d'anticiper et d'accompagner les évolutions en matière de transfert de compétences, d'expérimentation et de réglementation. Une coordination efficace entre les différents acteurs (collectivités, administrations, société civile) est indispensable pour garantir une approche cohérente et intégrée de la gestion de l'eau.

5.5. Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan et l'atteinte de ses objectifs

Le suivi-évaluation du programme d'action sur la gestion de l'eau est crucial pour assurer son efficacité et son impact durable. Il représente un outil d'aide à la décision indispensable pour garantir la cohérence, la transparence et la redevabilité du programme d'action conjointement défini.

En effet, en s'appuyant sur des indicateurs pertinents et un tableau de bord adapté, il est possible de surveiller les progrès réalisés et d'identifier les défis et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des différentes actions en vue d'ajuster ces dernières en conséquence pour atteindre les objectifs fixés.

Le processus de suivi-évaluation du présent programme d'action se base sur une démarche séquencée consistant à :

- Collecter les données.
- Analyser les données collectées pour identifier les tendances et interpréter les résultats obtenus.
- Présenter les résultats aux parties prenantes dans une logique d'amélioration continue du programme.

Il est structuré autour d'une série de trois outils complémentaires : un outil de mesure de la réalisation des actions et d'analyse budgétaire, un outil de mesure d'indicateurs techniques pour le suivi des impacts des actions et un tableau de bord.

→ Outil de mesure de la réalisation des actions et d'analyse budgétaire

Afin de suivre rigoureusement la mise en œuvre effective du programme, un outil de mesure de la réalisation des actions et d'analyse budgétaire a été conçu. Il permet de suivre de façon périodique et sur toute la durée de mise en œuvre du programme (soit 2025-2030), l'état d'avancement des actions planifiées ainsi que les ressources financières mobilisés, tant en termes d'investissement que de frais de fonctionnement.

Plus concrètement, cet outil poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- Comparer l'avancement réel aux prévisions initiales afin d'identifier les retards dans la réalisation des actions planifiées.
- Analyser l'exécution budgétaire en mettant en parallèle les dépenses engagées avec les budgets prévisionnels en vue d'identifier les écarts ou surcoûts éventuels susceptibles de nécessiter des actions correctives.
- Rendre compte aux parties prenantes de manière claire et structurée.

- Nourrir les exercices de planification ultérieurs en capitalisant sur les enseignements tirés tout au long de l'exécution du programme d'action.

Cet outil, conçu dans Excel, doit être alimenté selon un calendrier de reporting conjointement défini (trimestriel, semestriel ou annuel) à partir des rapports d'activités des porteurs des actions et des données de terrain. Pour la bonne tenue de l'outil, le Conseil Départemental validera les informations collectées, les saisira et les analysera pour transmettre les résultats aux instances de pilotage du programme d'action.

Il intègre :

- Un volet de collecte des données, structuré autour d'une liste des actions codifiées par objectif opérationnel, de l'état d'avancement (non démarrée, en cours, terminée ou abandonnée) par année, des budgets prévisionnels (investissement et fonctionnement) ainsi que des dépenses annuelles réellement engagées.
- Un volet analytique qui s'appuie sur une visualisation graphique des résultats et sur des tableaux croisés pour ventiler les résultats par année, par axe, par territoire de projet ou EPCI, etc.

➔ Outil de suivi des impacts des actions

Pour apprécier l'efficacité réelle des actions et orienter les futures décisions relatives à la gestion de la ressource en eau sur le département dans un contexte de changement climatique, il est essentiel d'associer un outil de mesure des impacts fondé sur des indicateurs techniques robustes à l'outil de suivi de l'avancement et de leur exécution budgétaire. A cet effet, le deuxième outil de suivi-évaluation permet de mesurer, de façon quantitative et qualitative, les changements générés par les actions déployées sur le plan environnemental, technique, socio-économique et institutionnel. Pour permettre de passer d'une logique de moyens mobilisés à une logique de résultats mesurables et partageables, cet outil vise à :

- Évaluer les effets des actions mises en œuvre sur la ressource, sur le territoire et sur l'ensemble des parties prenantes (collectivités, services techniques, usagers).
- Déterminer si les impacts sont alignés avec les objectifs stratégiques du programme.
- Renforcer la culture de résultats entre les différentes parties concernées par le programme d'action.
- Fournir des éléments factuels aux parties prenantes pour alimenter les décisions politiques, la communication institutionnelle à l'endroit des parties prenantes et les mécanismes de redevabilité.

Ce deuxième outil est structuré autour d'un ensemble d'indicateurs techniques définis en fonction des objectifs stratégiques spécifiques du programme. En effet, bien que chaque action soit caractérisée par des indicateurs de suivi spécifiques, un indicateur a été défini pour chaque objectif stratégique afin de garantir un suivi fluide du programme d'action à un niveau macroscopique. Au total, 27 indicateurs ont été sélectionnés et regroupés en familles, en fonction de la similitude dans la nature des impacts qu'ils traduisent. Ils sont listés ci-après, accompagnés des codes des objectifs stratégiques auxquels chacun est rattaché.

I. Indicateurs de sensibilisation et de mobilisation

Les trois indicateurs suivants permettent d'évaluer le niveau d'engagement des parties prenantes ainsi que l'efficacité des actions de communication et de participation mises en œuvre.

- Nombre de personnes sensibilisées (A1, C1)
- Nombre d'organismes sensibilisés (B1)
- Évolution du nombre de partenaires associés (C3)

II. Indicateurs d'impacts sur la ressource

Ces indicateurs permettent d'évaluer les effets des actions sur la disponibilité de la ressource en mesurant notamment les volumes mobilisables, mobilisés, stockés, économisés ou restitués dans une perspective de gestion durable et équilibrée.

- Évolution des volumes mobilisables (A2)
- Évolution des volumes mobilisés (A3)
- Volumes économisés (B2)

III. Indicateurs d'action sur le milieu

Cette famille d'indicateurs permet d'appréhender les effets des actions sur l'environnement physique, en mobilisant des unités de mesure variées (ponctuelles, linéaire ou surfaciques) selon la nature des interventions et l'échelle spatiale concernée par les impacts.

- Indicateurs ponctuels
 - Nombre d'ouvrages traités (A4)
 - Site concerné (A4)
 - Évolution du rendement (B2)
 - Nombre de ressources nouvellement sécurisées (A3)
 - Nombre de ressources nouvellement mobilisées (A3)

- Indicateurs linéaires
 - Linéaire de végétation créé (A4)
 - Linéaire concerné (A4)
 - Linéaire reconquis (A4)
- Indicateurs surfaciques
 - Évolution des surfaces (A1)

IV. Indicateurs d'amélioration technique

Ces indicateurs renseignent sur différents aspects d'amélioration technique qui ne s'intègrent pas forcément dans les autres catégories d'indicateurs notamment le degré d'adoption de solutions techniques ainsi que le niveau d'efficacité de ces dispositifs en termes de gestion optimisée de la ressource en eau.

- Nombre de pratiques adaptées (B1)
- Nombre de systèmes hydroéconomiques mis en place (B2)
- Évolution du nombre de données suivies (C3)
- Nombre d'actions financées répondant aux enjeux du PDGE (C4)

V. Indicateurs de gouvernance et de concertation

Les différents indicateurs de gouvernance et de concertation permettent d'apprécier le niveau d'implication et de coordination des acteurs institutionnels et techniques ainsi que des autres parties prenantes dans la mise en œuvre du programme, tout comme la qualité des mécanismes de dialogue et de prise de décision collective en matière de gestion de la ressource en eau.

- Nombre de collectivités compétentes (C2)
- Nombre de décisions (conventions, délibérations, partenariats) en faveur des politiques publiques de l'eau (C4)
- Nombre de réunions du COSuivi du PDGE (C5)
- Évolution du nombre d'UGE ayant un schéma (B2)
- Nombre de règles établies répondant à cet objectif (C2)
- Nombre de démarches concertées visant à définir une priorisation des usages (C2)

VI. Indicateurs d'avancement des processus de concertation

Ils permettent d'apprécier le renforcement de la concertation entre les acteurs locaux au travers des niveaux de maturité du processus de concertation qui vont de l'identification des acteurs à la validation et à la documentation des décisions concertées en passant par le démarrage et l'aboutissement du processus.

- Avancement concertation ouvrages (A2)
- Avancement concertation usages à pérenniser (B1)

Tout comme pour l'outil de mesure de la réalisation des actions et d'analyse budgétaire, l'outil de suivi des impacts est développé sous Excel et permet le suivi périodique tout au long de la durée de mise en œuvre du programme (soit 2025-2030) à travers le processus de mise à jour défini conjointement par le Conseil Départemental et les différentes parties prenantes.

→ Tableau de bord

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action, un tableau de bord de synthèse a été développé pour regrouper, visualiser et analyser de façon consolidée les principaux résultats issus des deux outils de suivi ci-dessus présentés. Ce tableau de bord constitue un outil stratégique de pilotage à destination des décideurs, des porteurs des actions, des partenaires techniques et financiers ainsi que de toutes les autres parties prenantes. Il leur permet de disposer d'une vue globale actualisée et lisible de l'évolution du programme afin de faciliter une prise de décision fondée sur des données objectives. Les finalités spécifiques poursuivies par ce tableau de bord incluent :

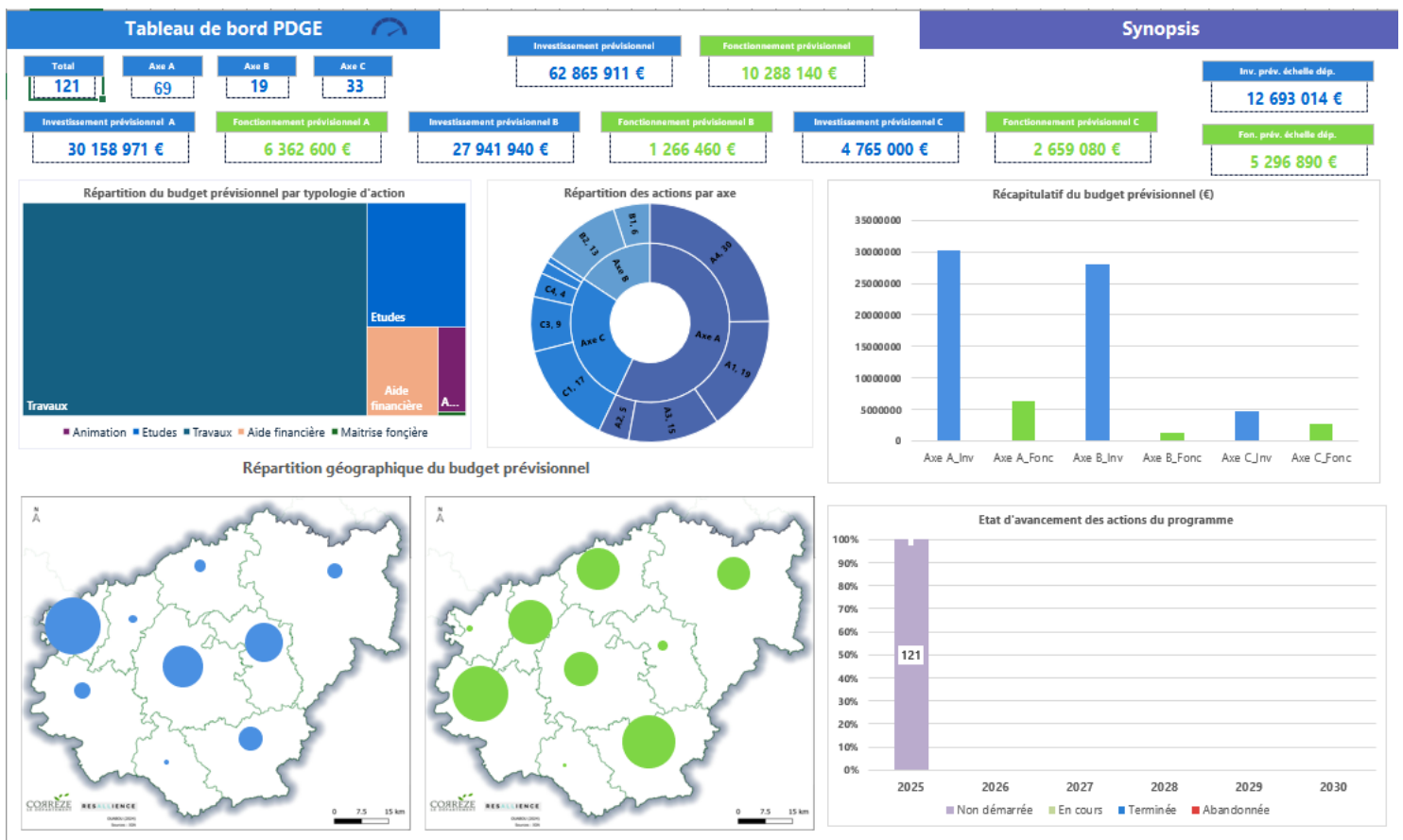
- Une vision intégrée de l'état de mise en œuvre des actions et des effets produits.
- La valorisation des résultats atteints à travers une communication institutionnelle objective basée sur des données factuelles.
- La structuration des informations facilitant de ce fait, d'une part, le reporting régulier auprès des instances de pilotage et des différentes parties prenantes et de l'autre, une préparation des futurs cycles de programmation de mesures d'adaptation de la gestion de la ressource en eau sur le territoire départemental.

Également développé sous Excel, le tableau de bord a été conçu pour offrir une lecture dynamique et visuelle des données. Il est organisé selon une logique modulaire articulée autour de trois onglets principaux :

- Un onglet intitulé « Synopsis » qui fait une présentation générale du programme d'action par axe, par niveau d'avancement, par typologie des actions, par budget prévisionnel par axe et par territoire de projet. Il intègre également la répartition cartographique par territoire de projet ou EPCI des estimations prévisionnelles des deux catégories de budget.
- L'onglet « Financier » affichant de façon interactive pour chaque année les dépenses réelles en termes d'investissement et de fonctionnement pour les 3 axes du programme. Cet onglet permet aussi un affichage graphique des budgets cumulés (tant globaux que par axe) depuis le lancement du programme (soit 2025) jusqu'à la dernière mise à jour du premier outil en les comparant aux budgets prévisionnels estimés. Cet affichage intègre également la répartition géographique par EPCI des dépenses cumulées d'investissement et de fonctionnement (également arrêtées à l'année de la dernière mise à jour de l'outil sur le suivi d'avancement).

- L'onglet technique qui résume les indicateurs techniques les plus parlants en termes de gestion de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique à l'échelle du département.

Ce tableau de bord représente le levier central du suivi-évaluation du programme en garantissant un pilotage intégré, une gestion fondée sur les résultats et la transparence dans la mise en œuvre du programme d'action. Il représente une articulation entre le suivi des efforts (avancement et budget) et l'évaluation des effets (impacts techniques, environnementaux, institutionnels et sociaux) dans une logique de gouvernance territoriale partagée.



6. PROGRAMME d'actions opérationnel (synthèse)

Le programme d'actions est indispensable pour rendre opérationnel le PDGE et traduire les grandes orientations du plan en mesures concrètes et réalisables. Il illustre la volonté collective de protéger notre ressource en eau et a pour objectif, sur une période pluriannuelle, de mettre en œuvre des actions concrètes tout en coordonnant les interventions financières de chacun pour y contribuer. Il permet de passer dans un cadre d'action concret et structuré pour garantir une mise en œuvre efficace des initiatives envisagées.

L'implication de l'ensemble des acteurs est particulièrement cruciale. Ainsi, le Département s'inscrit dans le programme en tant que coordinateur de cette initiative novatrice, mais également en déployant diverses actions.

6.1. Les priorités de la politique de l'Eau du Département

Le Département reconnaît la sobriété comme un enjeu primordial pour garantir une gestion durable de l'eau en Corrèze. Promouvoir des pratiques de consommation responsables et sensibiliser les citoyens à l'importance de la préservation de l'eau est indispensable. Cela peut passer par des campagnes d'information, des incitations à l'utilisation d'équipements économes en eau, ou encore le développement de solutions innovantes pour réduire le gaspillage. Il est indispensable d'encourager des pratiques durables dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'agriculture ou des collectivités.

De plus, la qualité et donc la sécurisation de l'eau potable est un enjeu fondamental pour garantir la santé publique, le bien-être des populations et la durabilité des écosystèmes. Elle permet notamment de réduire les risques de contamination et de protéger la santé des citoyens et également de faire face aux crises, qu'elles soient d'origine naturelle (comme les sécheresses) ou humaine (comme la pollution accidentelle).

En ce sens, **la mise en œuvre de schémas directeurs d'alimentation en eau potable est essentielle.**

Ces schémas identifient les sources d'approvisionnement en eau et les besoins des collectivités. En prenant en compte les besoins futurs, ils visent à planifier les infrastructures nécessaires pour assurer un approvisionnement en qualité et quantité en évaluant l'état actuel des infrastructures et en identifiant les points faibles. Ils permettent en particulier de déterminer les exigences en matière de renouvellement pour garantir la qualité de l'eau distribuée, essentiel pour la santé publique. En identifiant les fuites, les contaminations, ..., les collectivités doivent mettre en place des mesures correctives avant qu'elles n'affectent les usagers.

La qualité de l'eau potable peut être impactée par divers contaminants, notamment le relargage des contaminants organiques volatils, les CVM (Chlorure Vinyle Monomère). Avec le temps, les anciennes canalisations en PVC peuvent se dégrader et libérer des CVM dans l'eau, en raison de l'exposition aux UV, du pH, de la température et de la composition chimique de l'eau.

De plus, les infrastructures vieillissantes sont également souvent sujettes à des fuites, et donc très consommatrices en eau.

Ainsi, le renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) représente un enjeu capital. La mise en œuvre d'une dynamique forte de renouvellement des réseaux de distribution contribue donc à réduire les risques de contamination par des substances indésirables, minimiser les pertes et préserver la ressource en eau.

Les schémas AEP contribuent également à sensibiliser les collectivités sur la nécessité de disposer d'un prix de l'eau pour répondre aux besoins du service et de sa pérennité.

Par ailleurs, au regard de la multitude de structures compétentes et des investissements à porter, **la nécessité de travailler à la "bonne échelle"** pour engager la mise en œuvre des opérations en matière d'alimentation en eau potable (AEP) facilite une gestion plus efficace et durable de cette ressource essentielle. En ce sens, **les études de transfert de compétence actuellement en cours de réalisation doivent permettre de définir l'échelle cohérente de gestion considérée comme étant la "bonne échelle"**.

La mutualisation entre collectivités à cette échelle doit notamment leur permettre de se doter des moyens techniques nécessaires pour assurer une gestion efficace et sécurisée du service et des recettes financières suffisantes pour réaliser les investissements prioritaires.

L'amélioration de la qualité des eaux, via **la réduction des pollutions liées à l'assainissement collectif, constitue également une priorité pour le Département**. L'efficacité des systèmes d'assainissement est essentielle pour garantir une qualité suffisante des eaux, indispensable aux activités qu'elles supportent.

La protection et la restauration des milieux humides sont essentielles pour garantir la santé des écosystèmes, la qualité de l'eau, la biodiversité et la résilience face aux changements climatiques. **Le Département, après avoir largement soutenu financièrement les opérations en matière de milieux aquatiques, s'attache maintenant à pousser les collectivités compétentes à instaurer la taxe GEMAPI, outil indispensable pour financer leurs actions visant à ralentir les écoulements et à améliorer les capacités de stockage des sols.**

Parallèlement, pour faire face aux enjeux climatiques et notamment des variations de disponibilité de l'eau, il devient incontournable de développer des solutions de stockage adaptées au territoire afin de mieux gérer les périodes de sécheresse locales. Cela peut inclure la création de nouvelles retenues ou la réutilisation des eaux pluviales.

Le Département a également la volonté d'agir collectivement sur les enjeux d'optimisation de la mobilisation des retenues d'eau existantes en s'assurant que cette ressource soit partagée au regard des besoins de tous les acteurs.

Soucieux d'accompagner les acteurs vers une gestion intégrée de l'eau, le Département s'inscrit dans une logique de partage et multi-usages de la ressource en eau et de solidarité interbassins.

Il souhaite favoriser une approche transversale et prospective qui vise à coordonner le développement et la gestion des ressources en eau, en tenant compte des aspects environnementaux, économiques et sociaux. Cette méthode est essentielle pour faire face aux défis croissants liés à l'eau et au changement climatique.

Ainsi dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années le Département souhaite renforcer son rôle fédérateur, d'une part, via la diffusion et le partage de la connaissance, et via un appui pérenne aux collectivités.

Dans cette optique, le Département s'attache à adapter sa politique de l'eau pour accompagner, en priorité, les actions répondant aux objectifs identifiés ci-dessus. Cela se traduit par la signature d'un nouveau contrat de progrès 2025-2027 permettant de cibler les investissements à réaliser, d'optimiser les co-financements. Il définit les modalités de collaboration entre les parties prenantes, le Département, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les services de l'état et la banque des territoires, pour garantir l'accès à l'eau pour tous en quantité et en qualité et soutenir au mieux les maîtres d'ouvrage dans la pérennité et la gestion responsable et protectrice de la ressource en eau.

La redéfinition de cette nouvelle politique de l'eau, action affichée et inscrite au PDGE, traduit l'engagement fort du Département à cette démarche collective.

6.2. Les actions du Département

La coopération de l'ensemble des acteurs de l'eau dans le programme d'actions du PDGE est un levier essentiel pour garantir son succès et sa durabilité. La collaboration entre les différents acteurs permet d'aligner les efforts de chacun vers des objectifs communs, et de créer une dynamique positive afin d'assurer une mise en œuvre efficace.

L'implication du Département de la Corrèze dans le programme du PDGE se traduit également par la mise en œuvre de plusieurs actions, dont les premières sont déjà engagées depuis 2024 :

✓ Étudier les opportunités de solidarité interbassins

Le bassin de la Charente est considéré à l'échelle du bassin Adour Garonne comme prioritaire vis-à-vis des actions à conduire pour rétablir les équilibres quantitatifs actuels et futurs concernant la ressource en eau. L'étude prospective Charente 2050, portée par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente a mis en exergue que le déficit actuel du bassin (50 Mm³ en année quinquennale sèche) serait doublé à horizon 2050 pour atteindre 100 Mm³. Cette étude a abouti sur la définition d'un programme d'adaptation identifiant de nombreuses actions à mettre en œuvre pour adapter le territoire et les usages aux enjeux du climat de demain. Parmi elle, figure notamment l'étude d'opportunité de réalimentation de la Charente par les sous bassins Vienne et/ou Dordogne.

Aussi le Département de la Corrèze a décidé d'engager en collaboration avec les Départements de la Charente et de la Charente Maritime une étude pour identifier les solutions envisageables et analyser leur faisabilité. Cette étude repose sur une approche macroscopique afin d'appréhender leurs faisabilités techniques, financières, réglementaires et administratives à plus ou moins long terme.

Cette étude, d'un montant de 98 827€, est accompagnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 10% par la Banque des Territoires. Elle a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision et a pour objectifs :

- D'analyser la pertinence et l'intérêt de la réalimentation de la Charente par le bassin de la Dordogne et/ou de la Vienne et de proposer différents scénarii de transfert d'eau,
- D'étudier la faisabilité technique, financière et règlementaire de chaque scénario retenu à l'issue de la phase 1

Elle se déroule en deux phases :

- La première phase a permis d'étudier techniquement de multiples scénarios de transfert et retenir 3 scénarios à affiner
- La seconde phase vise à approfondir l'analyse technique mais également à estimer financièrement, définir un pré cadrage réglementaire pour chacun des scénarios retenus et qualifier chacun des scénarios.

Ce travail s'appuie sur un comité de suivi (3 réunions) réunissant plus d'une trentaine de structures partenaires et un comité technique restreint à une vingtaine de membres (2 réunions).

Ces travaux devraient se poursuivre par une deuxième étude de solidarité, qui sera définie, selon les besoins amont-aval.

✓ Qualifier les retenues existantes à l'échelle des bassins versants

Au vu du nombre important d'étangs présents sur le territoire, le Département lance une étude pour caractériser les plans d'eau et évaluer leur potentiel de mobilisation pour une diversité d'usages tels que les activités agricoles y compris la pisciculture, le tourisme et les loisirs, la défense incendie, etc.... Celle-ci doit permettre de cibler un nombre réduit d'étangs pour lesquelles une investigation ultérieure (reconnaissance de terrain) sur du potentiel multi-usage serait pertinente.

Il s'agit essentiellement d'un travail technique de traitement de données et non d'un travail de terrain. Cette première étape ne vise pas à désigner dès à présent les étangs visés pour le multi-usages mais à appliquer une série de filtres cartographiques, basés sur des indicateurs spécifiques à chaque type d'usage.

Un comité de suivi composé de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le syndicat des étangs Corrèziens, la Fédération de la Corrèze pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Corrèze, le Service départemental d'incendie et de secours, Corrèze tourisme, le syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère, les structures GEMAPI, la Chambre d'agriculture de la Corrèze, l'OUGC Dordogne, EPIDOR, la DDT, l'ARS, l'OFB, le CPIE et Corrèze Environnement, sera chargé de s'assurer de l'avancement de l'étude et valider les éléments élaborés par le prestataire à la fin de chaque des phases. Une première réunion a permis de définir collectivement les objectifs de cette étude et sera suivi à minima de cinq autres réunions ponctuant l'avancement de la démarche.

Cette étude se déroule dès à présent et ce sur 10 mois, de la façon suivante :

Phase I : État des lieux des usages potentiels et des données à traiter - 2 mois

Phase II : Caractérisation des plans d'eau - 4 mois

Phase III : Typologie des plans d'eau - 2 mois

Phase IV : Sélection des plans d'eau à investiguer sur le terrain - 2 mois

✓ Atténuer les étiages par la mobilisation de retenues présentes sur les bassins subissant des étiages sévères

Le Département de la Corrèze a répertorié plusieurs milliers de plans d'eau sur son territoire, dont la majorité ne fait l'objet d'aucun usage, ou d'un usage d'agrément privé. Il est donc apparu opportun, de réfléchir à la mobilisation de ces étangs en tant que réserves d'eau existantes. La possibilité d'atténuer les étiages en optimisant la gestion des étangs pour mobiliser au mieux la ressource en eau constitue en ce sens une solution à approfondir.

Le Département de la Corrèze lance donc une étude visant à expérimenter des stratégies de gestion des retenues existantes pour l'atténuation des étiages sévères et prolongés sur des bassins versants tests. L'étude a pour but, dans un premier temps, d'identifier un ou deux bassins qui pourraient faire l'objet d'une expérimentation pour mobiliser de manière conjointe des retenues, au-delà du strict respect des débits réservés au droit de chaque ouvrage, afin de soutenir les débits des cours d'eau, préserver leur fonctionnalité et la biodiversité associée.

Un comité de suivi, réunissant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le syndicat des étangs Corrèziens, la Fédération de la Corrèze pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Corrèze, le Service départemental d'incendie et de secours, le syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère, la Communauté de Communes Midi Corrèzien, la Chambre d'agriculture de la Corrèze, l'OUGC Dordogne, EPIDOR, la DDT, l'OFB, le CPIE et Corrèze environnement, sera chargé de guider l'avancement de l'étude. Il se réunira à minima cinq fois pour s'assurer que l'étude réponde aux objectifs fixés et valider les données présentées par le prestataire.

L'étude s'achèvera en fin d'année 2025 et se décompose ainsi :

Phase I : État des lieux - 2 mois

Phase II : Choix des territoires d'expérimentation - 1 mois

Phase III : Étude de préfaisabilité sur les bassins sélectionnés - 2 mois

✓ Créer un observatoire départemental de l'eau et des sols

Les enjeux de la gestion de l'eau et des sols nécessitent un accès à des données relatives à la quantité, à la qualité et aux impacts potentiels du changement climatique, à l'échelle du département. Or, compte tenu de la diversité des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau et des sols (collectivités locales, agences de l'eau, agriculteurs, associations environnementales, etc.), les données produites ne sont pas nécessairement connues de tous les acteurs concernés, elles sont hétérogènes, car souvent représentées à différentes échelles spatiales.

Aussi, le Département a donc décidé de relever cet enjeu de partage et de gestion des données relatives à la ressource en eau et des sols sur le territoire corrézien. Il a la volonté de créer un observatoire départemental de l'eau et des sols sous la forme d'un outil numérique de données départementale. Dans l'objectif de centraliser, capitaliser et diffuser les données à destination du grand public et des acteurs du territoire. Les utilisateurs de l'outil incluront des élus, des gestionnaires mais également le grand public, qui l'utilisera à des fins pédagogiques et de sensibilisation.

Un comité de pilotage est chargé de s'assurer du bon développement de l'outil numérique et de valider les différentes étapes de sa construction qui se décompose en 2 phases : l'expertise sur les données et connaissances (3 mois) et le développement et intégration (12 mois).

De plus, le Département engage sur 2025 ses travaux sur les actions suivantes :

✓ **Sensibiliser sur les enjeux de la forêt et la prairie durable**

La forêt joue un rôle essentiel dans la régulation du cycle de l'eau et le stockage du CO₂, ce qui en fait un enjeu majeur pour l'environnement.

A ce titre, sur le volet forêt, et face à un état de grand morcellement foncier, de forte proportion de forêts privées partiellement gérées et de vulnérabilité accrue des sols face au changement climatique, le Département porte plusieurs partenariats pour concourir à une objectivation et une meilleure connaissance de la forêt corrézienne.

Des partenariats avec le CNPF, la chambre régionale d'agriculture, le lycée agricole de Meymac et le Fonds Forestier ont été tissés afin de répondre à ces enjeux.

Des actions de communication et de sensibilisation auprès des publics jeunes (primaires et collèges) et des nouveaux propriétaires sont intégrés au dispositif d'actions. Des groupes de travail dédiés à chacune de ces actions permettent de définir les orientations stratégiques et les moyens opérationnels de mise en œuvre. Elles contribuent chacune à préserver la ressource en eau, limiter le ruissellement, sécuriser les fonctions écologiques de la forêt, et soutenir l'économie locale liée à la filière bois.

Également, le Département a souhaité s'appuyer sur la mise en œuvre d'un outil de télédétection pour identifier et localiser les zones de coupes rases et engager le débat sur ce sujet, très controversé.

Concernant les prairies, également maillon essentiel du grand cycle de l'eau, elles assurent des fonctions de régulation, de ralentissement du ruissellement et de stockage du CO₂ (véritable puits de carbone).

La Corrèze, forte de ses 176 000 hectares de prairie, a donc un atout majeur à préserver, à faire reconnaître et à dynamiser.

En parallèle, et dans un contexte de déprise agricole, la décapitalisation du cheptel souche bovin observé depuis 2020 est un indicateur à prendre au sérieux. Il entraîne une réaction en chaîne sur la réduction de la part des prairies et ses enjeux inhérents : économiques, sociaux et environnementaux.

À ce titre, le Département assure un rôle de valorisation et de promotion de cet atout corrézien de premier plan en tissant des partenariats avec des entités agricoles et organismes pour soutenir les prairies et leurs fonctions. C'est le cas de l'action de certification HVN Haute Valeur Naturelle et son programme auprès des collectivités et agriculteurs.

6.3. Synthèse des actions

121 fiches actions réparties selon les 3 axes A, B et C avec différentes lectures :

- Répartition des actions par axe
- Répartition du budget prévisionnel
 - o Par axe
 - o Par typologie
 - o Sous deux catégories "Petit cycle" et " Grand cycle" de l'eau

Répartition des actions par axe



A - Préserver et mobiliser la ressource

- A1-Améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement
- A2-Mobiliser de nouvelles retenues d'eau et optimiser leur utilisation
- A3-Optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes dans une logique de partage et de multi-usages
- A4-Préserver la qualité de l'eau

B - Eviter / Réduire

- B1-Réduire les besoins
- B2-Réduire les prélèvements et les fuites

C - Connaître, Gérer, Partager

- C1-Favoriser l'acceptabilité sociale des enjeux du PDGE
- C2-Gérer l'eau comme un bien commun : la gouvernance publique
- C3-Mieux connaître la ressource et les usages
- C4-Mobiliser une ingénierie technique et financière adaptée
- C5-Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan et l'atteinte de ses objectifs

Exemple A4,30 : objectif A4, 30 actions

- AXE A :

Intitulé de l'action	Objectif stratégique PDGE	Objectif opérationnel PDGE
Désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains	A1	A15
Etude de faisabilité d'aménagement de retenues face à la sensibilité des aménagements touristiques	A3	A33
Étudier une adaptation des débits réservés des ouvrages hydroélectriques	A3	A33
Etudier la faisabilité de réaliser des stations de transfert d'énergie par pompage ou autres ouvrages hydroélectriques	A3	A33
Sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur Montane par le Projet Vézère	A3	A34
Interconnecter les réseaux AEP pour sécurisation	A3	A34
Programme Pluriannuel de Gestion du PPG de la Maronne	A4	A43
Renaturation de cours d'eau par la recharge granulométrique dans le lit mineur	A4	A-4-3
Reconquête de la zone humide de Soumaille (Restauration des zones humides)	A1	A11
Diagnostic de cours d'eau, bassin versant du Doustre	A4	A43
Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	A4	A41
Protection des berges et abreuvement du bétail	A4	A43
Accompagner techniquement les gestionnaires de zones humides	A1	A11
Renaturer 3 zones humides sur les bassins de la Vézère et du Doustre	A1	A11
Gestion d'un réseau de sites préservés de zones humides sur le département de la Corrèze	A1	A11
Etudier les potentialités de mobilisation des captages AEP abandonnés	A3	A34
Mettre en défens des berges et installer des dispositifs d'abreuvement sur le bassin Vézère - Corrèze	A4	A43
Mettre en défens des berges et installer des dispositifs d'abreuvement sur le bassin de la Vienne	A4	A43
Gérer et restaurer les zones humides	A1	A11
Mener une stratégie d'animation foncière des aires d'alimentation de captages	A3	A34
Déconnecter les retenues à usage d'irrigation	A3	A35
Gérer la ripisylve et les embâcles BV Corrèze	A4	A43
Gérer la ripisylve et les embâcles BV Dordogne	A4	A43
Mise en défens des cours d'eau BV Corrèze	A4	A43
Mise en défens des cours d'eau BV Dordogne	A4	A43
Etudier l'opportunité de réalimenter la Charente par les bassins de la Vienne et de la Dordogne	A2	A21
Atténuation des étiages par la mobilisation de retenues d'eau présentes sur le bassin versant (Expérimentation)	A3	A32
Sensibiliser et accompagner les propriétaires pour une gestion durable de la forêt	A1	A12
Constituer un opérateur public départemental portant la création et la gestion d'ouvrages de stockage	A2	A23
Qualifier les réserves d'eau existantes à l'échelle des bassins versants	A3	A32
Restaurer les fonctionnalités de la lande humide des Chaux sur Saint Pardoux la Croisille	A1	A11
Renaturer le ruisseau des gouttes et mettre en défens les berges	A1	A11
Restaurer la continuité écologique sur le ruisseau du Rabinel	A4	A41
Restaurer et protéger des zones humides sur le bassin versant du ruisseau du Prévot	A1	A11
Réviser le profil de baignade du plan d'eau de Marcillac la Croisille	A4	A43
Elaborer le programme pluriannuel de gestion 2026/2030	A4	A43
Mettre en œuvre les actions inscrites dans le contrat Vienne amont 2024/2029	A4	A43
Restaurer la zone humide de la Vergne de l'étang	A1	A11
Renaturation et mise en défens de la Méouzette et du ruisseau de la Barricade	A4	A43
Pérenniser et améliorer les modalités de gestion des éclusées	A4	A43
Gestion du lit et des berges de la Dordogne intégrant la gestion sédimentaire et ses effets sur la ressource en eau	A4	A43
Conventionner le partage de l'eau entre les hydroélectriciens et les autres usager	A3	A33
Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers sur la préservation et la gestion durable des forêts	A1	A12

Réaliser une animation pour une sylviculture conciliant production de bois et préservation de la ressource en eau	A1	A12
Restaurer les ripisylves	A1	A11
Restaurer les sites des sources de la Corrèze et la tourbière de la Naucodie	A1	A11
Mettre en place un contrat "eau et climat" sur les bassins Vézère et Corrèze	A4	A43
Entretien la végétation des berges des cours d'eau du bassin Vézère/amont et Corrèze et gérer les encombres et embâcles	A4	A43
Reconstituer une ripisylve continue de la Loyre secteur amont et mettre en défens ses berges	A4	A43
Étudier la renaturation de la Corrèze dans sa traversée urbaine	A4	A43
Restaurer les mares sur la commune de Chartrier-Ferrière	A4	A43
Acquisition de zones humides	A1	A11
Contribuer aux missions la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CAT ZH)	A1	A11
Programme d'actions RE-SOURCES	A3	A34
Conserver, sécuriser et surveiller la qualité des captages abandonnés	A3	A34
Restauration morphologique de la confluence Ruisseau de la Capude et Auvezère	A4	A43
Restauration morphologique du ruisseau de la Faucherie à l'aval du plan d'eau communal de Lubersac	A4	A43
Restauration morphologique de l'Auvezère à l'amont du seuil détruit du Moulin de la Jante	A4	A43
Restauration morphologique et remise en talweg du ruisseau de la Roche au lieu-dit Laleu	A4	A43
Mise en défens et mise en place d'abreuvements sur le ruisseau de la Capude	A4	A43
Suppression du plan d'eau de Frégédonne en amont de la STEP de Lubersac et renaturation du ruisseau de la Faucherie	A1	A11
Restauration du ruisseau de la Capude à sa source rue de l'Aiguille à Lubersac	A4	A43
Restauration morphologique d'une des têtes de bassin versant du ruisseau de la Roche sur 350 ml au lieu-dit La Geneytie	A4	A43
Sécuriser l'autonomie en eau des cultures	A2	A21
Sécuriser l'autonomie en eau des élevages corréziens	A3	A35
Mettre en place avec les propriétaires d'étangs des contrats locaux d'utilisation de la ressource en eau	A3	A32
Promouvoir les pratiques pour la préservation des milieux aquatiques et des zones humides	A4	A43
Valoriser les rôles de la prairie en polyculture élevage et sur la qualité de l'eau	A1	A14
Conventionner le partage de l'eau entre les propriétaires d'étangs et les autres usages	A3	A32

- AXE B

Intitulé de l'action	Objectif stratégique PDGE	Objectif opérationnel PDGE
Adapter les calendriers sportifs	B1	B12
Réaliser les diagnostics des réseaux pour lutter contre les fuites	B2	B21
Actualisation des SDAEP	B2	B21
Mettre en place un SATEP	B2	B21
Accompagner à la réalisation d'économie d'eau et/ou l'amélioration de la qualité des rejets	B1	B11
Etablir la cartographie des acteurs techniques et financiers de l'eau en lien avec les entreprises	B1	B11
Mettre en place un accompagnement à la gestion amont des ressources en eau destinées à l'AEP	B2	B21
Sensibiliser les acteurs du tourisme à la réduction de leur consommation en eau	B1	B11
Réaliser une étude de restructuration de l'alimentation en eau potable du territoire du Syndicat des eaux de l'Auvézère	B2	B21
Installer des équipements de sectorisation du réseau sur les infrastructures d'AEP	B2	B21
Restructuration de la ressource en eau	B1	B12
Déployer un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations des réseaux d'AEP	B2	B21
Réhabiliter le réservoir de Lubersac	B2	B21
Limiter les fuites dans les réseaux	B2	B21
Expérimenter la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Gourgue Nègre	B2	B22
Mettre en place les outils nécessaires à une gestion patrimoniale	B2	B21
Installer des équipements de télérelève sur les compteurs des infrastructures d'AEP	B2	B21
Développer l'innovation dans la gestion de l'eau pour accompagner la mutation des filières	B2	B22

- AXE C

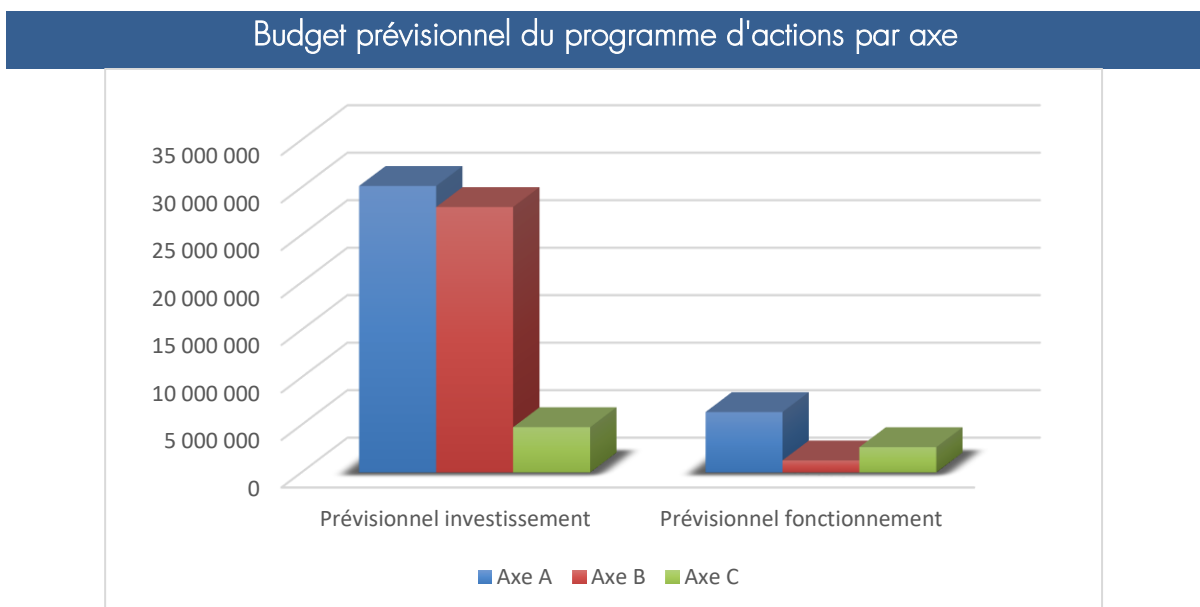
Intitulé de l'action	Objectif stratégique PDGE	Objectif opérationnel PDGE
Implémenter le projet de démonstrateur EAUZ'ONS	C5	C52
Sensibiliser et communiquer sur le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	C1	C12
Mise en place des PGSSE	C3	C32
Prioriser les actions à financer	C4	C42
Créer des outils de communication et de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le bassin Vézère-Corrèze	C1	C12
Informier, sensibiliser, mettre en relation les différents acteurs à des fins de préservation des milieux aquatiques et humides	C1	C12
Renouvellement des réseaux d'eau potable - Engager une réflexion pour adapter les financements aux enjeux du risque sanitaire	C4	C42
Sensibiliser le grand public et des acteurs de l'eau des conséquences du réchauffement climatique	C1	C12
Créer une liste de diffusion des entreprises pour les informer en avant-première des mesures de restriction en eau mises en place	C1	C12
Recenser les bonnes pratiques et initiatives	C1	C12
Sensibiliser à la réalisation d'économie d'eau et/ou l'amélioration de la qualité des rejets	C1	C12
Mettre en cohérence les politiques du Département avec le PDGE	C4	C41

Créer un observatoire de la ressource en eau	C3	C31
Créer la ferme intercommunale de Lestrade	C1	C12
Sensibiliser et communiquer sur les mesures d'adaptation au dérèglement climatique	C1	C12
Sensibiliser et informer sur la qualité des eaux de baignade	C1	C12
Coordonner le réseau ACORDE d'observation des cours d'eau du bassin de la Dordogne à l'étiage	C3	C32
Élaborer un PGSSE	C3	C32
Valoriser le retour d'expérience sur les économies d'eau	C1	C12
Sensibilisation et formation des élus et des agents des collectivités	C1	C12
Actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public	C1	C12
Assurer le suivi et le partage des données des débits des ressources	C3	C32
Diagnostic de la ressource en eau pour les fermes labellisées d'avenir	C3	C32
Politique de l'eau - Accompagnement des opérations en matière d'alimentation en eau potable	C4	C41
Sensibiliser les citoyennes et citoyens aux enjeux liés à l'eau	C1	C12
Valoriser et favoriser les initiatives en faveur des milieux aquatiques	C1	C12
Sensibiliser les collégiens et collégiennes aux enjeux liés à l'eau	C1	C12

6.4. Analyse du budget prévisionnel par axe et par catégorie

L'évaluation du coût d'un programme d'actions est une étape nécessaire dans la planification et la mise en œuvre de projets. Elle doit garantir la viabilité du programme d'actions en s'assurant de l'implication des acteurs locaux dans le financement pour la mise en œuvre des actions. En réalisant une estimation précise et en identifiant des sources de financement adéquates, il est possible de mettre en œuvre des actions efficaces.

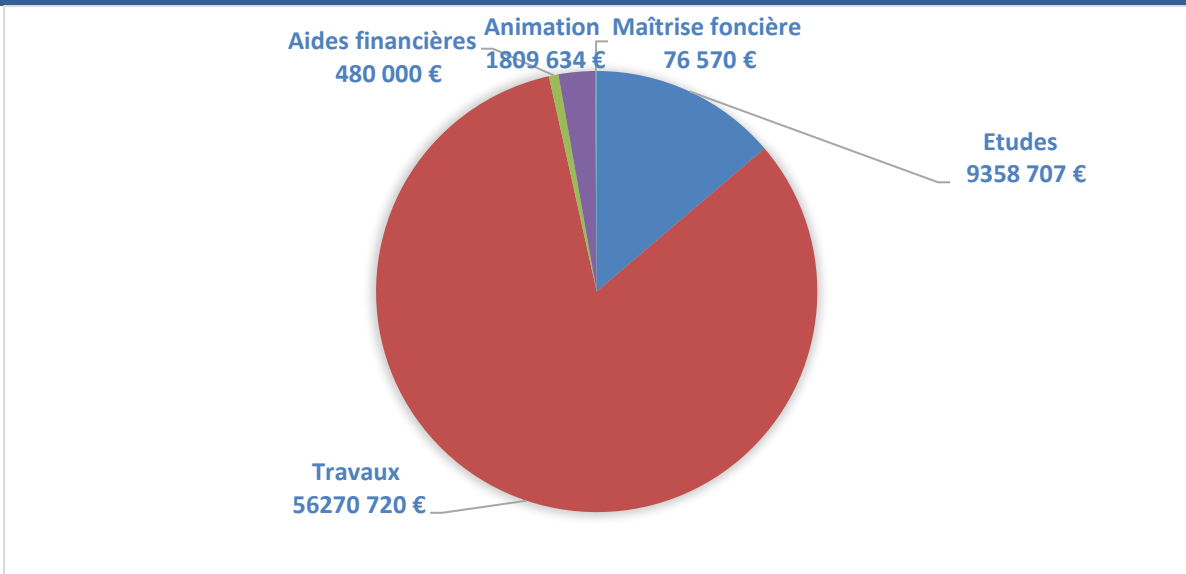
L'évaluation du coût du programme d'actions du PDGE s'élève à ce jour à 62,9 M € en investissement et 10,3 M € en fonctionnement pour l'ensemble du programme 2025 - 2030 répartis ainsi :



Il est important de mettre en place un système de suivi pour évaluer les dépenses réelles par rapport aux prévisions. Cela permet d'ajuster le budget en cours de route et d'identifier les domaines où des économies peuvent être réalisées ou où des financements supplémentaires peuvent être nécessaires.

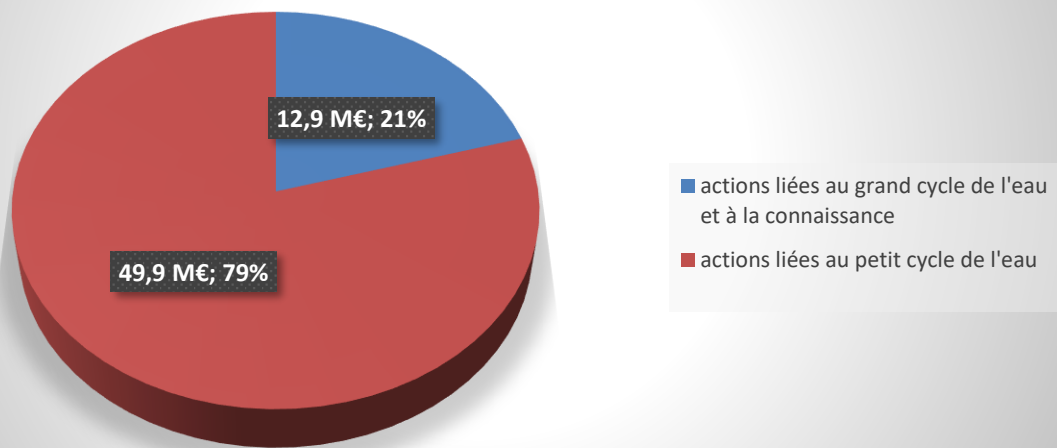
Enfin, il est à souligné que le programme d'actions sera adapté tout au long de sa mise en œuvre et son coût global évoluera en conséquence.

Budget prévisionnel du programme d'actions par typologie

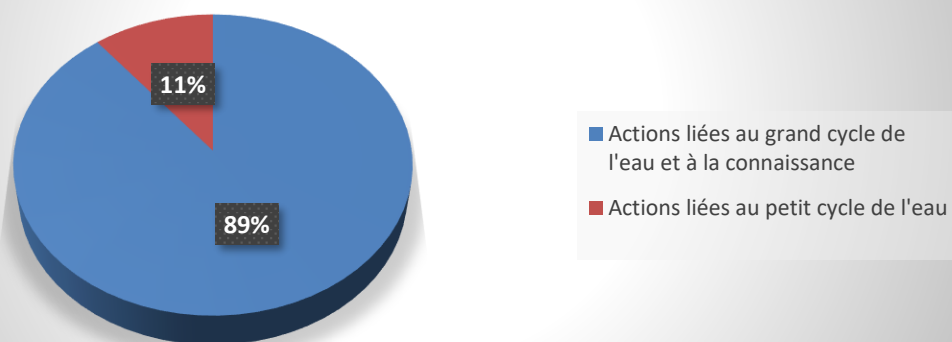


Budget prévisionnel du programme d'actions par catégorie "petit cycle" et "grand cycle" de l'eau

Programme d'actions 2025-2027 montant des actions en investissement



Programme d'actions 2025-2027 Nombre d'actions



L'examen du budget prévisionnel associé au programme d'actions du PDGE met en évidence qu'une majorité des actions se rapporte au grand cycle de l'eau. Cependant l'analyse financière met en exergue que les volumes financiers à engager pour **les actions liées au petit cycle de l'eau** représentent **79 %** du budget total prévisionnel.

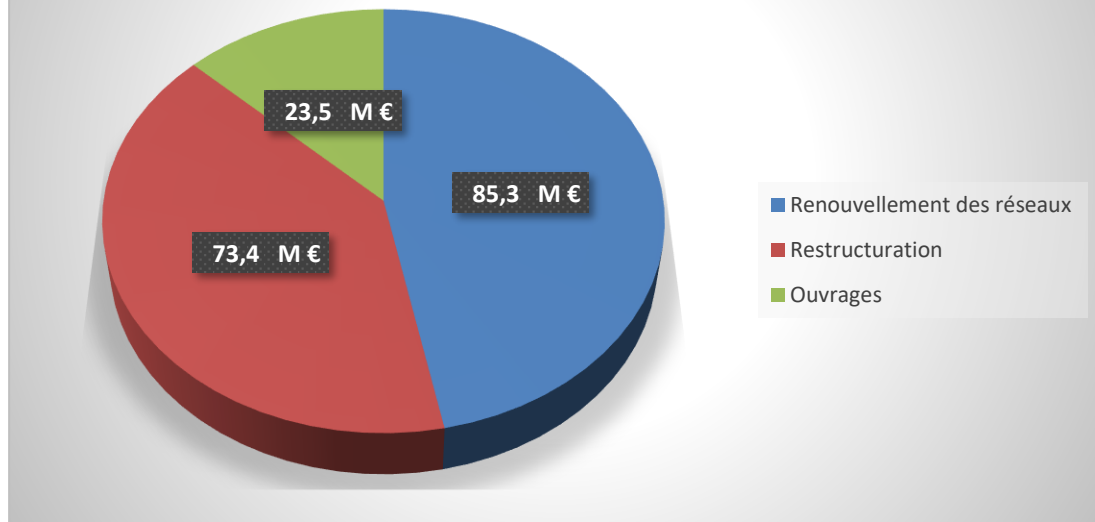
Ainsi, cette analyse démontre l'importance des investissements à réaliser en matière d'eau potable et d'assainissement. En ce, le Département souhaite poursuivre et renforcer son soutien auprès des collectivités en mobilisant en priorité ses aides sur ces investissements.

Ce choix traduit une logique de priorisation des dépenses en faveur d'actions à fort impact, qui nécessitent des moyens importants mais répondent à des besoins urgents et essentiels pour les territoires.

Par ailleurs, outre les actions proposées par de maitres d'ouvrage compétents sur le petit cycle de l'eau, il est important de souligner que ces derniers ne sont pas, tous, en mesure, à ce jour, d'identifier leurs actions pour la période 2025-2030 de manière exhaustive.

En effet, plusieurs Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) étant en cours de réalisation, les programmes de travaux prévisionnels seront finalisés prochainement et soumis à arbitrage des élus compétents.

COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX AEP 2025-2030



Aussi, l'analyse des éléments, issus notamment, de ces SDAEP, permet d'estimer des volumes financiers à réaliser en priorité 1. Il ressort de cette analyse, à ce stade d'avancement, que le montant global d'investissements en matière d'eau potable à réaliser, sur les prochaines années pourrait être de l'ordre de 180 millions d'euros, dont environ 85 M€ pour le renouvellement de réseaux et environ 73 M€ sur la restructuration.

L'ampleur de ces investissements et la nécessité de répondre aux enjeux de santé publique et de sobriété renforcent le besoin d'un accompagnement financier fort des collectivités dans la mise en œuvre de ces opérations.

6.5. Calendrier de mise en œuvre

Le programme d'actions est établi pour la période 2025 - 2030. Parmi les 121 actions, une large majorité (86%) devraient être engagées dès 2025.

Les quelques actions qui ne seront engagées qu'à delà de 2025, correspondent pour la plupart à des opérations nécessitant des premières phases études (faisabilité, identification, dimensionnement...) avant de pouvoir lancer les travaux.

6.6. Engagements des partenaires

Le comité de pilotage est une instance essentielle qui favorise le dialogue et la concertation, gage de la dynamique de la démarche. Composé d'une soixantaine de représentants diversifiés, il regroupe des acteurs clés tels que des représentants de l'État, des collectivités locales, des associations environnementales, ainsi que des acteurs des secteurs agricole, industriel, touristique et des consommateurs (le Préfet de la Corrèze, les Collectivités territoriales, les services de l'Etat et établissements publics locaux, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les acteurs socio-professionnels (Tourisme, Agriculture, Forêt, Industrie, Artisanat, Energie, ...), les associations environnementales, les associations de consommateurs, les membres du jury citoyen. Cette diversité permet d'assurer une représentation équilibrée des intérêts et des préoccupations de chacun. La première mission du comité de pilotage a été de définir une vision commune et stratégique pour la gestion de l'eau en Corrèze

Le comité de pilotage est responsable du suivi et de l'évaluation des actions mises en œuvre. Il doit s'assurer que les objectifs fixés sont atteints et pourra proposer si besoin des ajustements pour améliorer l'efficacité des actions.

6.7. Le Département

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan et de son programme d'actions, le Conseil départemental a alloué pour l'année 2025 un budget spécifique de 400 000 € en investissement, qui sera poursuivi pour les années suivantes afin d'assurer l'animation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

Ce financement permet tout d'abord de structurer et coordonner la démarche départementale, tout en garantissant une dynamique partenariale pérenne.

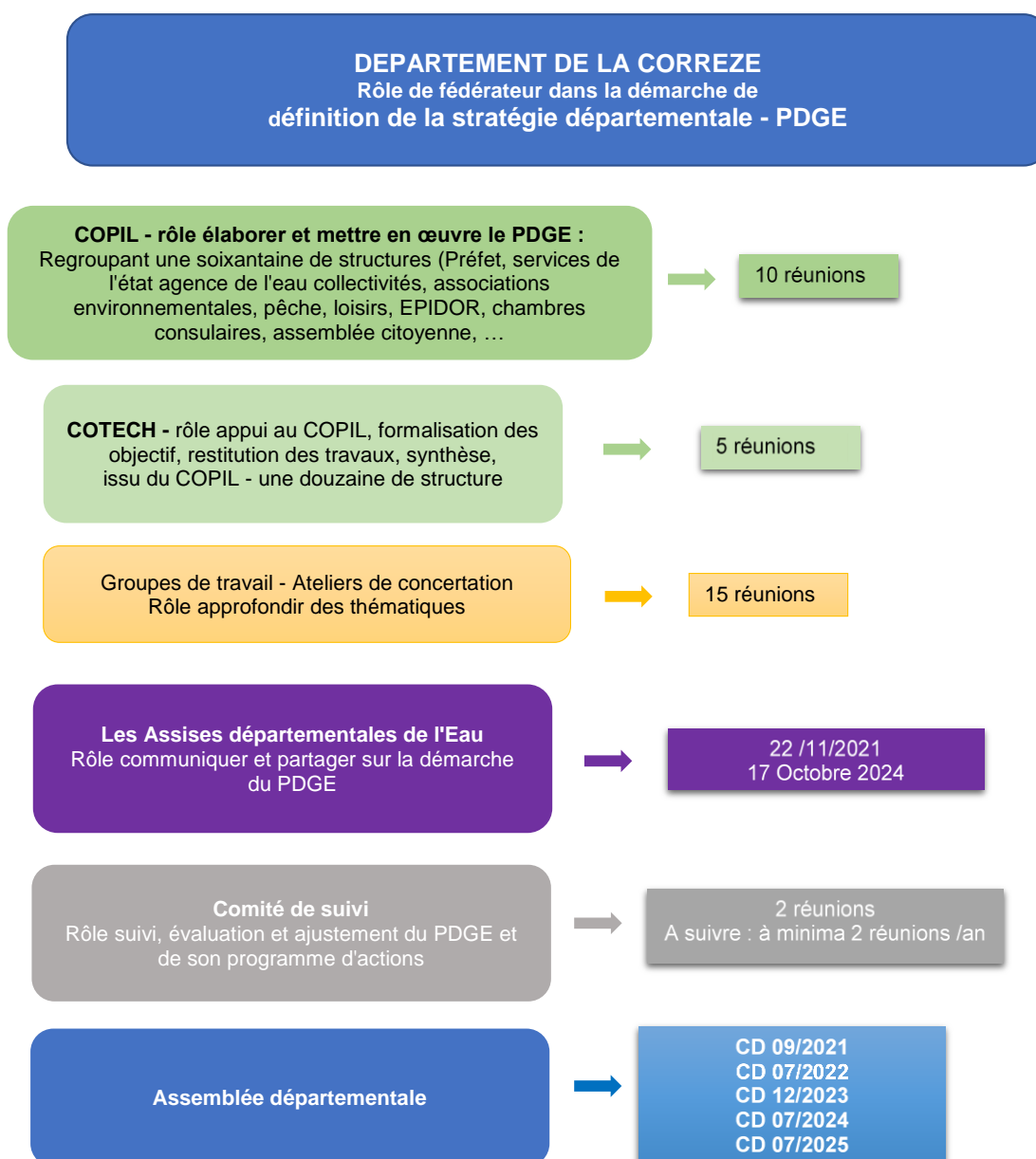
Ce budget est également mobilisé pour mener, au besoin, des études stratégiques afférentes aux 8 actions départementales identifiées, en réponse aux enjeux croissants pesant sur la ressource en eau.

Le Département poursuit son partenariat avec l'Agence de l'eau, au travers des réunions d'échanges techniques et de suivi de l'avancement des actions identifiées prioritaires dans le contrat de progrès 2025-2027. En ce sens, un comité de suivi composé des représentants des parties prenantes du contrat se réunit à minima une fois par an pour constater les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus au regard des prévisions et ajuster si besoin le contenu du contrat de progrès.

7. Tableau des GT/COPIL/COSUI

Plusieurs structures collaboratives sont mises en place pour atteindre les objectifs fixés dans le plan et assurer le bon déroulement des actions, le COPIL (cf paragraphe 6), les Groupes de Travail, et le comité de suivi qui émane du COPIL.

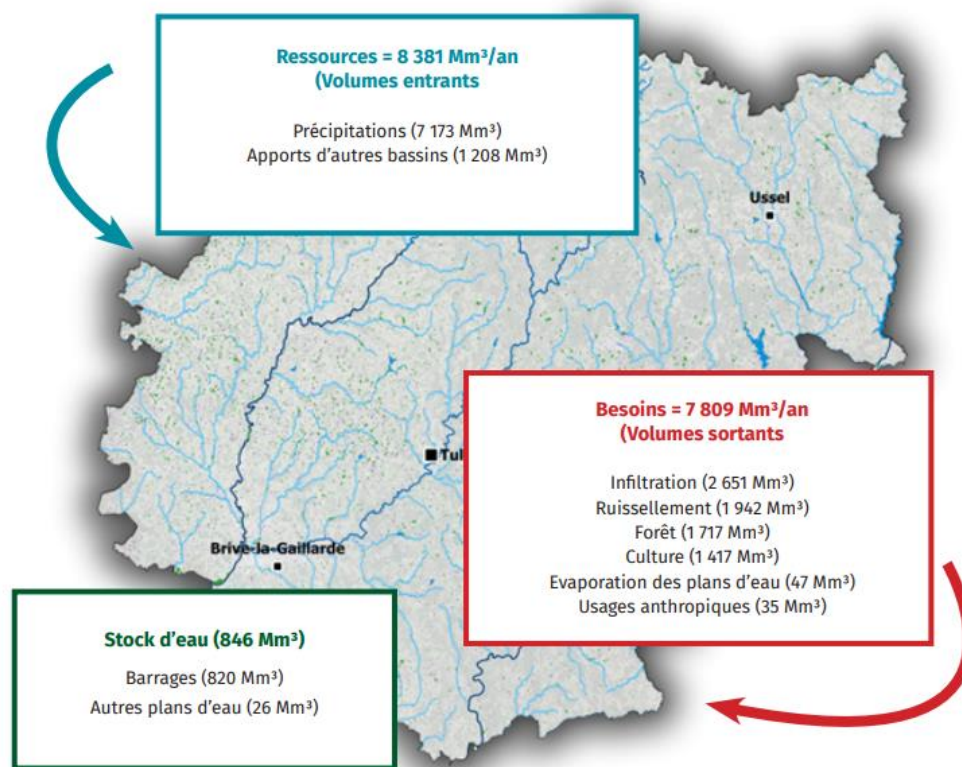
Les groupes de travail sont chargés de suivre des actions du plan et composés de partenaires, experts intéressés dans leur domaine. Ils se réunissent régulièrement pour faire le point sur l'avancement de ces sujets et alimentent le COPIL en retour d'informations. Les premiers groupes de travail pour les études portées par le Département sont déjà mis en place.



8. Cartographies des ressources et usages

La carte ci-dessous identifie les ressources en eau existantes sur le territoire. Elle situe les secteurs en vue de les confronter aux besoins en eau des territoires. Cette carte, permet aux décideurs, aux planificateurs et aux communautés, de prendre des décisions informées qui favorisent le développement durable et la préservation de l'environnement.

REPARTITION DU BILAN BESOINS - RESSOURCES A L'HORIZON 2050



9. DOCUMENT ANNEXE : Fiches actions détaillées



Conclusion

La déclinaison opérationnelle du Plan Départemental de Gestion de l'Eau de la Corrèze (PDGE) s'articule autour de plusieurs orientations stratégiques, visant à assurer une gestion cohérente, concertée et efficace de la ressource en eau à l'échelle départementale.

Dans un premier temps, l'identification des actions portées par les partenaires a permis de recenser 121 projets en lien direct avec la stratégie PDGE, représentant un investissement global de 62,9 M€ en dépenses d'investissement et 10,3 M€ en fonctionnement, portés par 34 maîtres d'ouvrage. Cette phase a constitué une base essentielle pour construire une vision partagée et exhaustive des initiatives en cours et à venir. La priorisation de ces actions, à travers les référentiels de la politique de l'eau et du contrat de progrès (2025-2027) du XIIème programme de l'Agence de l'eau, permet désormais d'établir un cadre d'intervention clair, centré sur les enjeux majeurs du territoire.

Le Département, en tant qu'acteur engagé, affiche une forte volonté de développer des solutions de stockage adaptées au territoire, notamment par la création de nouvelles retenues d'eau. Cette stratégie constitue un axe majeur de son action pour mieux gérer les périodes de sécheresse locales. Le Département s'engage également à optimiser la mobilisation des retenues existantes en garantissant un partage équitable entre tous les acteurs. En adoptant une gestion intégrée, solidaire et multi-usage des ressources, il favorise une approche transversale et prospective qui prend en compte les dimensions environnementales, économiques et sociales, afin de répondre efficacement aux défis liés à l'eau et au changement climatique.

Par ailleurs, il assure la mise en œuvre directe de huit actions structurantes, sous maîtrise d'ouvrage départementale. Leur avancement est assuré par des groupes de travail dédiés, dotés de calendriers précis.

Enfin, l'inscription du PDGE dans les documents prescriptifs renforce sa portée réglementaire et opérationnelle. L'intégration des mesures dans les SAGE Dordogne Amont, SAGE Vézère-Corrèze, et lors de la révision du SDAGE, assure une cohérence d'ensemble et inscrit les objectifs du PDGE dans la durée.

Ainsi, le PDGE s'affirme comme un cadre fédérateur et stratégique, au service d'une gestion durable et partagée de l'eau, en réponse aux défis actuels et futurs du territoire de la Corrèze.


CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

**PLAN DÉPARTEMENTAL
DE LA GESTION DE L'EAU EN CORRÈZE (PDGE)**




Juli
Sculpteur & Céramiste
Verrier

" LES GARDIENS DE L'EAU "

Collection Nature - Hampe florale de palmier séché
Bronze - Pâte de verre - Verre filé - Métal
250 x 87 x 48 cm
Pièce unique

*Tous acteurs... Tous responsables...
Préservez, transmettons ensemble
LA VIE*

*A nos enfants, nos héritiers
Nous sommes les gardiens de leur Avenir...*